

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du					25 février 2026		à		19h00		
N° délibération					Date de convocation					Date d'affichage	
D2026-02-05					19 février 2026					19 février 2026	
Nombre de conseiller											
En exercice		Présents		Absent exc.		Absent		Votants			
11		11						11			
Etaient présents											
M. WOLLJUNG Serge				M. FALLITTO Giovanni				M. BOULANGE Philippe			
M. MULLER Jean-Marie				M. GIRARD Guy							
Mme MARTIGNON Sonia				Mme CAISSUTTI Claudie							
M. POINSIGNON Gilles				Mme WAGNER Mirèse							
Mme LUBNAU Dominique				Mme PECYNA Carole							
Était absent excusé											
Objet : CCHCPP : signature convention prestation de services											

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-DCTAJ/1-102 portant fusion des communautés de communes du Haut Chemin (CCHC) et du Pays de Pange (CCPP) en date du 22 décembre 2016 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 janvier 2021 portant convention de prestations de services ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2023 portant mise à jour de la convention prestation de services ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 8 avril 2024 portant mutualisation des tarifs à compter du 1^{er} mai 2024 ;

VU la délibération DBC n° 2025_49 du 4 décembre 2025 de la CCHCPP autorisant le Président à signer la convention de prestation de services ;

CONSIDERANT que la CCHCPP propose depuis le 1^{er} janvier 2017 aux communes membres intéressées un service mutualisé de prestations de service ;

CONSIDERANT que les conventions de prestations de services passées entre la CCHCPP et les communes adhérentes sont échues au 1^{er} décembre 2025 ;

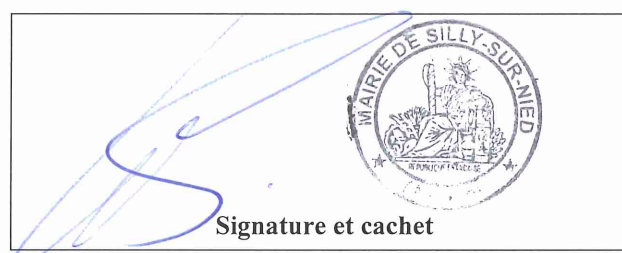
Le Maire propose d'accepter la nouvelle convention et de signer ladite convention jointe à la délibération.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la convention de prestations de services.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP).

Fait à Silly-sur-Nied, le 25 février 2026
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet